



Madame, Monsieur,

Vous dirigez un lycée, cette lettre d'information concernant la session « Parcoursup 2024 » vous est destinée.

Elle met périodiquement à votre disposition des informations et des ressources utiles, au fur et à mesure de l'avancement du parcours d'admission dans l'enseignement supérieur. Nous vous invitons bien sûr à la partager largement avec les équipes pédagogiques, éducatives et administratives de votre établissement, en particulier les professeurs principaux et référents.

Cette lettre d'information vous permet également d'informer les élèves et leur famille sur le calendrier de la procédure, sur les modalités particulières d'accompagnement proposées par votre lycée et sur les différentes phases auxquelles ils participeront.

Vous trouverez ici **le numéro 3 de cette lettre d'information** pour vous rappeler les **deux enjeux importants** des semaines à venir :

- Les élèves accompagnés par les professeurs principaux ou leurs professeurs référents devront formuler leurs vœux **avant le jeudi 14 mars 2024 (23h59, heure de Paris)**. Ils devront ensuite finaliser leur dossier et confirmer leurs vœux **avant le mercredi 3 avril 2024 (23h59 heure de Paris)**.

**Nous vous remercions de bien vouloir organiser dans chaque lycée un accompagnement spécifique pour vous assurer que ceux de vos élèves qui souhaitent poursuivre des études post bac puissent formuler des vœux.**

- Les équipes des lycées devront finaliser les remontées de bulletins scolaires **(au plus tard le 28 mars 2024)** et les opérations de saisie et de vérification de la fiche Avenir **(au plus tard le 5 avril 2024)**, selon le calendrier technique de Parcoursup accessible sur le site de gestion.

**L'appui que vous et vos équipes, en particulier les professeurs principaux ou les professeurs référents, en lien avec les psychologues de l'éducation nationale et les personnels d'orientation en académie, apportez à vos élèves a déjà été très actif depuis l'ouverture de la plateforme. Nous vous en remercions sincèrement.** La poursuite de cette action d'accompagnement personnalisé est évidemment essentielle pour aider vos élèves, notamment les plus fragiles, à se projeter dans leur poursuite d'études dans le supérieur et à faire leurs choix.

Les équipes académiques et nationales ainsi que l'Onisep sont évidemment mobilisés pour vous accompagner ainsi que vos équipes, vos élèves et leur famille.

Vous retrouverez dans cette lettre d'information les dernières actualités et ressources concernant :

- **L'accompagnement des élèves** pour la formulation des vœux
- **La remontée des bulletins scolaires** du 2<sup>nd</sup> trimestre ou 1<sup>er</sup> semestre
- **Les opérations de saisie et de vérification de la fiche Avenir** par les équipes pédagogiques
- **L'affichage des notes déjà obtenues pour le baccalauréat dans le dossier Parcoursup des élèves**

L'ensemble des ressources mises à votre disposition est disponible sur [Eduscol](#) et [Parcoursup](#). Elles sont utilisables pour des séquences d'information réalisées au sein de l'établissement ou à distance.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS POUR LA FORMULATION DES VŒUX

La période de formulation des vœux sur Parcoursup se termine **le jeudi 14 mars 2024 (23h59, heure de Paris)**. Ces deux dernières semaines laissées aux candidats pour s'inscrire et formuler leurs vœux de poursuite d'études seront l'occasion d'un nombre important de saisies sur la plateforme.

Dans ce contexte et pour anticiper les interrogations des lycéens et de leur famille, **un accompagnement spécifique doit être mis en place dans chaque lycée :**

- Organisation de temps d'échanges dans les lycées : comme chaque année, pour accompagner et conseiller les lycéens dans cette période importante pour eux, **des temps d'échanges doivent être organisés pour les lycéens et leur famille** par les professeurs principaux, éventuellement par les professeurs référents et les personnels d'orientation.

A cet effet, nous vous rappelons qu'**un outil de pilotage pour le suivi des vœux de vos élèves est mis à votre disposition ainsi qu'à celle des professeurs principaux et référents sur le site de gestion de Parcoursup** (rubrique "Pilotage" de l'onglet "Elèves"). Cet outil vous permet de suivre au plus près la situation de chacun de vos élèves et d'identifier les candidats ayant des besoins spécifiques.

Consultez sur [Eduscol](#) la fiche **« L'outil d'aide au pilotage Parcoursup 2024 »**.

Quelques jours avant la fin de formulation des vœux, des messages individualisés seront adressés via le SCN Parcoursup en direction de certains lycéens pour les sensibiliser, notamment : lycéens qui n'ont formulé qu'un seul vœu, lycéens professionnels qui parmi leurs vœux n'ont formulé aucun vœu en STS, lycéens technologiques qui parmi leurs vœux n'ont formulé aucun vœu en BUT, ou encore lycéens qui ayant formulé des vœux pour des Licences ou PASS, n'ont pas fait de vœux dans le secteur géographique dans lequel ils sont pourtant prioritaires.

- Vous pouvez rappeler aux élèves que pour les formations en apprentissage, **ils peuvent formuler des vœux jusqu'au 10 septembre 2024**.
- Vous pouvez également leur rappeler qu'ils disposent de davantage de temps pour compléter leur dossier et confirmer leurs vœux. **Pour rappel, ils ont jusqu'au mercredi 3 avril 2024 (23h59, heure de Paris)**.
- **Le site d'information [parcoursup.gouv.fr](http://parcoursup.gouv.fr) regroupe de nombreuses ressources**, que vous pouvez utiliser dans le cadre de ces échanges et relayer aux élèves et leur famille via l'ENT de votre lycée :

- [Une page de conseils pour formuler ses vœux](#)
  - [Une page de conseils pour compléter son dossier](#)
  - [Une présentation des dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant](#)
  - [Une rubrique FAQ et tutos](#)
  - [Une page avec tous nos tutos en vidéos Parcoursup](#)
  - [Une fiche d'aide à la rédaction de la lettre de motivation](#) et une [fiche pratique pour compléter la rubrique activités et centres d'intérêt](#)
- **Zoom sur la brique « Préparer Parcoursup et choisir son orientation »**  
<https://avenirs.onisep.fr/eleves/preparer-parcoursup-et-choisir-son-orientation>

La brique Parcoursup élèves, accessible sur le site Avenir(s) <https://avenirs.onisep.fr>, vise à accompagner les lycéens et les lycéennes dans leur choix d'orientation et à préparer Parcoursup. Des ressources et outils sont ainsi mis à leur disposition comme le module numérique Lycée, le mémo Parcoursup, les fiches pratiques, le tchat et les questionnaires d'auto-évaluation en droit et sciences.
  - **Les « Live » organisés sur les réseaux sociaux Parcoursup pour répondre aux questions des élèves se poursuivent** : leur programmation et les comptes rendus des précédents directs sont consultables [sur le site parcoursup.gouv.fr](http://sur.le.site.parcoursup.gouv.fr).
  - **Les services d'assistance usager au niveau académique et national sont mobilisés avec des temps d'ouverture élargis.**

Les élèves et leur famille peuvent poser toutes leurs questions via :

    - la rubrique « Contact » depuis leur dossier Parcoursup ;
    - le numéro vert gratuit 0 800 400 070 (du lundi au vendredi de 10h à 16h) qui **sera ouvert samedi 9 mars de 10h à 16 h, les 13 et 14 mars de 10h à 20h** ;
    - les comptes sociaux Parcoursup (X (ex-Twitter), Facebook, Instagram).
  - **Le service académique de l'information et de l'orientation (SAIO) de votre académie est également à votre disposition** et à celle des enseignants pour répondre à toutes les questions.

## LES REMONTÉES DES BULLETINS SCOLAIRES DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE OU DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE – DATE LIMITE LE 28 MARS 2024

Pour une grande majorité des formations, les notes et appréciations du bulletin du 1<sup>er</sup> semestre ou du 2<sup>ème</sup> trimestre de terminale sont indispensables pour permettre aux lycéens de confirmer chacun de leurs vœux sur Parcoursup **le 3 avril 2024 au plus tard**.

**Si vous avez indiqué participer à la remontée automatique des notes au moment du paramétrage de Parcoursup, nous vous invitons vivement à transférer les notes et les appréciations du 1<sup>er</sup> semestre ou du 2<sup>ème</sup> trimestre dès que possible dans Parcoursup.**

**La date limite pour la remontée des notes est fixée au 28 mars 2024.**

Pour vous aider, vous disposez d'un guide méthodologique sur le site de gestion de Parcoursup, onglet « Informations ». N'hésitez pas à envoyer un message via le formulaire contact si vous rencontrez des difficultés techniques.

À partir du 29 mars 2024 au plus tard, les élèves pourront consulter les notes et appréciations remontées et vous signaler une erreur ou un oubli.

Attention : si vous n'avez pas effectué ou terminé cette remontée dans Parcoursup avant le 28 mars 2024, vos élèves pourront saisir ou compléter eux-mêmes leurs bulletins scolaires. Les élèves concernés recevront un courriel automatique de Parcoursup les invitant à le faire.

Si vous effectuez ou terminez la remontée après le 28 mars 2024, alors celle-ci remplacera les informations éventuellement saisies par les élèves.

**Si vous n'avez pas souhaité participer à la remontée automatique des notes au moment du paramétrage de Parcoursup, nous vous invitons à rappeler à vos élèves qu'ils doivent saisir leurs notes pour confirmer leurs vœux avant le 3 avril 2024 (23h59 – heure de Paris).**

Vous avez désormais la possibilité de certifier toutes les notes saisies par vos élèves, depuis l'application « Notes » sur le site de gestion.

## **LES OPÉRATIONS DE SAISIE ET DE VÉRIFICATION DES FICHES AVENIR – DATE LIMITE LE 5 AVRIL 2024**

### **Les fiches Avenir : un élément essentiel à saisir par les équipes pédagogiques**

La fiche Avenir, outil de dialogue entre votre lycée et les formations de l'enseignement supérieur, est un élément essentiel du dossier de chaque élève de terminale sur la plateforme Parcoursup. Elle constitue un élément important pour l'appréciation des candidatures des lycéens par les enseignants des formations post bac. **La qualité de la saisie par les équipes pédagogiques et de direction dans les lycées participe donc directement à la qualité du travail réalisé par les commissions d'examen des vœux.**

Il est rappelé que les appréciations des professeurs, professeurs principaux et chefs d'établissement renseignés sur la fiche Avenir ne sont pas accessibles aux élèves et parents dans le dossier Parcoursup pendant la phase de candidature. La communication de ces informations sera assurée intégralement lors de l'ouverture de la phase d'admission, le 30 mai 2024.

### **L'application « Fiche Avenir » est ouverte depuis le 7 février 2024.**

**Pour les établissements participant à la remontée automatisée des notes, les appréciations transversales des professeurs principaux ainsi que les avis des proviseurs peuvent être renseignés.**

**La vérification des notes, rang et appréciations des enseignants est également accessible à condition d'avoir terminé la remontée de notes et initialisé les fiches avenir.**

L'alimentation de la fiche Avenir au niveau des effectifs, rang, moyenne et appréciations des élèves pour un groupe et une matière est faite via l'import de fichiers de notes. Nous vous rappelons que les saisies des appréciations des enseignants dans leurs matières peuvent se faire depuis les différents

logiciels de notes en place dans vos établissements. Si les enseignants ne s'emparent pas de cette possibilité, alors la fiche Avenir sera alimentée par la concaténation des appréciations des professeurs, saisies sur les bulletins des élèves. La possibilité de saisir cette appréciation demeure toutefois possible pour tous les enseignants depuis l'application « Fiche Avenir » du site de gestion Parcoursup.

**Pour les établissements ne participant pas à la remontée de notes :** la saisie complète des éléments de la fiche Avenir est possible depuis le 7 février.

Pour tous, **la saisie ou l'alimentation des éléments de la fiche Avenir sont possibles via l'import de fichiers jusqu'au 5 avril 2024.**

**Des ressources sont mises à votre disposition de vos équipes :**

- [La fiche pratique « La fiche Avenir de la procédure Parcoursup »](#) est publiée sur [Eduscol](#)
- Un guide technique d'aide à la saisie des Fiches Avenir est disponible dans la rubrique "Documentation" du site de gestion

### **Nouveauté 2024 pour l'accompagnement des lycéens professionnels**

Le module fiche Avenir comporte une fonctionnalité nouvelle proposée pour l'accompagnement à l'orientation des lycéens professionnels vers les STS-STSA, pour l'application du décret 2024-93 du 8 février 2024. Pour en savoir plus, consultez le fil info publié sur le site de gestion parcourcup le 20 février 2024.

## **L’AFFICHAGE DES NOTES DÉJÀ OBTENUES POUR LE BACCALAURÉAT DANS LE DOSSIER PARCOURSUP**

Les notes déjà obtenues par les élèves au titre du contrôle continu de 1<sup>ère</sup> ou au titre des épreuves terminales anticipées de français en 1<sup>ère</sup> générale et technologique, sont affichées dans leur dossier Parcoursup. Les élèves pourront ainsi les visualiser sur leur dossier Parcoursup à la rubrique « Scolarité > Baccalauréat ».

**Il est important d'inviter les élèves à vérifier les informations renseignées :** si un élève constate une information mal renseignée, manquante ou tout autre point qui ne correspond pas à son parcours, il doit le signaler à la direction de son établissement. **Dans ce cas, vous devez, en fonction de la nature des signalements, contacter la division des examens et des concours de votre académie (pour tous les éléments relatifs au baccalauréat) ou corriger la scolarité de l'élève dans Parcoursup. Ces corrections doivent intervenir avant le 3 avril 2024 (23h59 - heure de Paris).**

Nous vous remercions pour votre implication et l'accompagnement que vous assurez auprès de vos élèves.

## **DEMANDE DE BOURSE ETUDIANTE SUR CRITERES SOCIAUX : OUVERTURE DE LA CAMPAGNE 2024-2025 - ENSEMBLE CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS**

Les futurs étudiants doivent impérativement constituer leur Dossier social étudiant (DSE), pour pouvoir bénéficier d'une bourse sur critères sociaux et faire une demande pour un logement Crous. **C'est une étape incontournable !**

**Il est inutile d'attendre son admission pour faire son DSE !** Quelle que soit leur situation, boursier ou non boursier, les futurs étudiants peuvent dès constituer leur DSE et fournir par la suite le justificatif d'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur.

Cette année, la campagne **démarre le 1<sup>er</sup> mars et les lycéens ont jusqu'au 31 mai** pour remplir leur dossier s'ils veulent pouvoir bénéficier du versement de leur bourse dès la rentrée et être prioritaire pour une demande de logement Crous. Au-delà du 31 mai les demandes seront traitées au fil de l'eau. Il est donc recommandé de déposer sa demande au plus tôt !

A compter de cette campagne, les frais de dossiers sont supprimés pour faciliter les démarches et lutter contre le non-recours. Les candidats sont invités à déposer leur dossier de demande de bourse, après [simulation sur leur éligibilité](#).

Toutes les informations décrivant les différentes étapes pour remplir son DSE et les documents à fournir [sont disponibles ici](#).

N'hésitez pas à relayer les éléments de campagne de cette année [disponible ici](#) pour inciter les futurs étudiants à déposer un DSE et mettre toutes les chances de leur côté pour la rentrée 2024-2025.

Par ailleurs, selon les situations, [d'autres aides financières proposées par les CROUS, l'État ou les Régions](#) sont également disponibles.

Téléchargez également le [Guide de l'étudiant en version PDF](#) ou [consultez-le en ligne ici](#).

